



## LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 226-5 ;

DECIDE :

Article unique : Sont désignées greffières :

- Mme Lydia DARNAL, secrétaire administrative ;
- Mme Véronique GUILLEMARD, secrétaire administrative ;
- Mme Claire KIFFER, secrétaire administrative ;
- Mme Céline LEROY, secrétaire administrative ;
- Mme Chloé MAHIEU, secrétaire administrative ;
- Mme Mylène NODIN, secrétaire administrative ;
- Mme Lucile POTIN, secrétaire administrative ;
- Mme Chantal RIDARCH, secrétaire administrative ;
- Mme Sandrine SCHILDER, secrétaire administrative ;
- Mme Christine SISTAC, secrétaire administrative ;
- Mme Lydie SUEUR, secrétaire administrative ;
- Mme Valérie TAROT, secrétaire administrative ;
- Mme Béatrice VARRAUT, secrétaire administrative.

Fait à Melun, le 22 novembre 2024



Corinne LEDAMOISEL